

Site-pilote Zone Côtière Nord Est

« Collecte et traitement de véhicules hors d'usage et Epave à Pouébo et Ouégoa »

Fiche Activité n°3 – Projet INTEGRE

Auteur : Service développement durable _ DDEE PN _ Lady Pouyé

Site pilote concerné : Nouvelle Calédonie

XX, Zone côtière Nord est province Nord, communes de Pouébo et Ouégoa

Titre de l'activité : COLLECTE ET TRAITEMENT DES VEHICULES HORS D'USAGE ET EPAVE

L'activité :

Le contexte :

Les Véhicules Hors d'Usages et les épaves sont des déchets classés dangereux aux regards des risques environnementaux et sanitaires. En ce sens ils font partie de la catégorie des polluants des sols et cours d'eau et en bout de chaînes des humains par la chaîne alimentaire. De même ils sont potentiellement des gîtes larvaires des vecteurs de maladies. Historiquement cette catégorie de déchets n'a jamais fait l'objet d'un mode de gestion normée, et c'est en octobre 2012 que la province Nord, dans son code de l'environnement, a réglementé la filière de traitement de plusieurs déchets dangereux. Cette réglementation est basée sur le principe du pollueur –payeur. Toute la filière (de la collecte au traitement) s'autofinance : les producteurs ainsi que les consommateurs prennent en charge le financement de l'ensemble de la filière. Depuis décembre 2013, les producteurs (émetteurs sur le marché calédoniens) ont reçu l'agrément provincial de leur plan de gestion. Cependant sur l'ensemble du territoire provincial il existe un stock historique important qui est très éparpillé. L'opération d'enlèvement pour traitement de ce stock historique permettra d'avoir une situation saine et ainsi ne pas pénaliser le début de mise en œuvre de la filière VHU et épave.

Les opérations de cette activité :

L'activité consiste en un enlèvement des stocks historiques de carcasse et épave de voitures pour traitement sur 2 communes de la ZNCE : Pouébo et Ouégoa.

Il est prévu :

- Une identification des épaves de véhicules sera réalisée sur l'ensemble des deux communes,
- un regroupement des épaves sera réalisé. Selon le nombre il pourra être envisagé un pré traitement sur place avant transfert pour traitement sur Nouméa.
- Une communication sera faite à la population sur les mesures en cours de mise en œuvre de gestion des déchets (réglementation des filières de déchets dangereux, réalisation de centre de tri et de transfert de déchets sur les deux communes à court termes, les impacts au niveau de la gestion à la source par la population). Celle-ci sera nécessaire pour permettre une adhésion de la population à l'opération et dont l'un des impacts est une évolution des habitudes de gestion des déchets par la population.

CONTACT
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

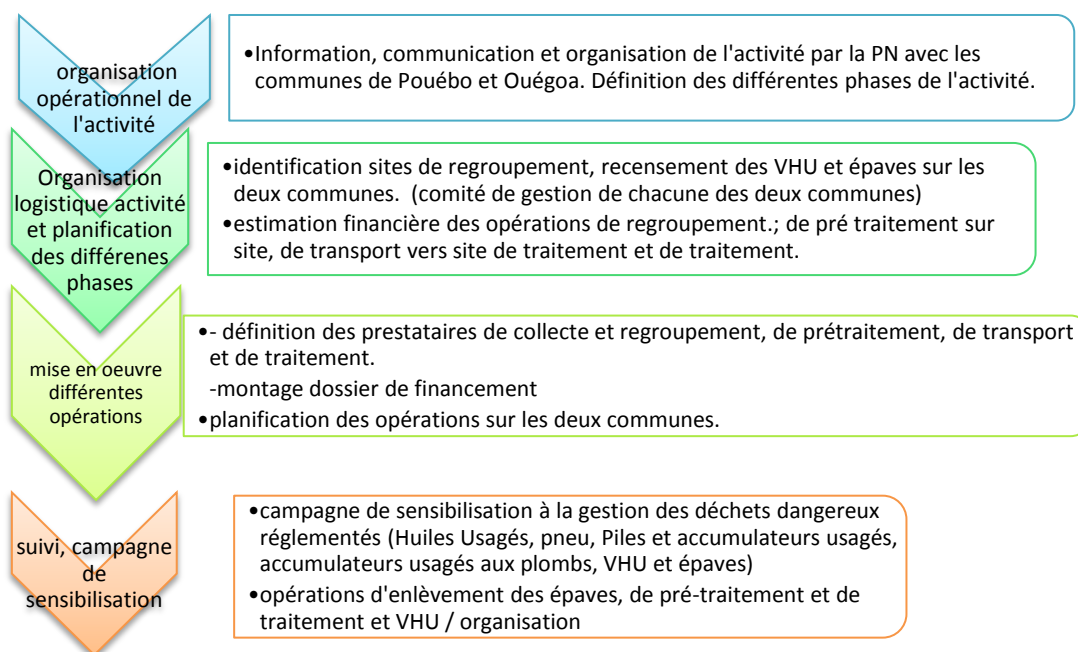
Siège
BP DS,
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag,
Suva,
Iles Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box Q,
Kolonia, Pohnpei, 96941 FM,
États fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3207 523
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
aux Iles Salomon
PO Box 1468
Honiara, Iles Salomon
Téléphone : +677 25543,
+677 25574
Télécopieur : +677 25547

Ce protocole est résumé dans le schéma suivant :



Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :

L'activité concourt à l'atteinte des résultats INTEGRE suivants :

1. **Objectif 2** : Mettre en place une politique de communication et de sensibilisation efficace sur le projet INTEGRE et sur la GIZC à destination des populations, des institutions et des partenaires régionaux,
 - Résultat : Les principes de la gestion intégrée des zones côtières sont assimilés par la société civile.
2. **Objectif 3** : renforcer la bonne gouvernance liée à la gestion de l'environnement et la capacité des gestionnaires :
 - Résultat 8 : Des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes.
3. **Objectif 4** : Contribuer à l'amélioration de la gestion de l'environnement des sites pilotes au bénéfice des populations :
 - Résultat 13 : Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes de gestion sont engagées pour y faire face, de manière intégrée.
 - Résultat 16 : Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement

Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :

La préservation de l'intégrité du bien : Ces déchets sont classés dans la catégorie déchets dangereux par rapport aux différents composants, mais présentent également un risque sanitaire (nids de larves de moustiques, terrains de jeux pour les enfants etc...).

Partenaires :

Les 2 comités de gestion (un par commune). Des partenaires financiers que sont la province Nord, le territoire de la NC via le fond TAP, et les 2 communes (Pweevo (Pouébo) et Ouégoa). Un partenaire technique est l'éco organisme Trecodec (pour les producteurs), en charge de la gestion de la filière réglementée VHU et épaves.

Coût de l'activité et financements envisagés :

Coût total et détail de la base du calcul financier :

Les coûts financiers de l'opération ne prennent pas en compte l'intervention des services provinciaux en charge du suivi de la mise en œuvre ainsi que ceux des deux communes. Il en sera de même des coûts de communication sur la gestion des déchets dangereux réglementés car ces coûts sont déjà intégrés réglementairement dans le fonctionnement des filières concernées. Ne seront considérés ici uniquement les coûts de collectes et regroupement, de prétraitement, de transport vers site de traitement et de traitement. Ces opérations seront réalisées par des prestataires de service privés.

Néanmoins les temps estimés de cadre A (chargé de mission) provinciaux à l'accompagnement et la réalisation de l'activité peuvent être estimés à 1,5 jours par mois sur une durée estimée de 12 mois.

Il est estimé un volume de 200 VHU et épaves pour chacune des communes, soit un gisement global de 400 VHU. C'est sur cette base qu'une première estimation chiffrée est réalisée. Les estimations réelles seront réalisées en fin de phase de recensement du gisement.





Le financement INTEGRE devrait intervenir sur le financement du transfert des deux communes vers le site de traitement sur Nouméa pour un montant de 5 millions de francs CFP. Le reliquat du coût global sera cofinancé par la province Nord via le fond de la Taxe anti-pollution.

Le détail estimatif ci-dessous tient compte des éléments ci-dessus intégrant deux options. L'option 2 permettant un degré de mutualisation plus élevé est conditionnée par la coordination entre les deux communes et la disponibilité d'une unité mobile de dépollution. L'option 1 rend compte d'une configuration plus défavorable, n'impliquant pas de dépollution sur site ni de mutualisation poussée des moyens.

	Eco organisme TRECOCODEC	Nouvelle-Calédonie (Fonds de Taxe antipollution) (en FCFP)		Intègre (province nord) (en FCFP)		Communes et comités de gestion (en FCFP)	Sous Total (en FCFP)	
		option 1*	option 2**	option 1*	option 2**		option 1*	option 2**
Collecte et regroupement sur site sécurisé	0	2 300 000	400 000	0	1 900 000	0	2 300 000	2 300 000
Prétraitement (dépollution/compactage)	0	0	2 000 000	0	0	0	0	2 000 000
Transfert sur site de traitement (Nouméa)	0	10 100 000	0	5 000 000	3 100 000	0	15 100 000	3 100 000
Traitement et dépollution	0	1 000 000	0	0	0	0	1 000 000	0
Communication filières déchets réglementées	44 118	0	0	0	0	0	44 118	44 118
Personnels (coordination et suivi)	525 000	0	0	450 000	450 000	75 000	1 050 000	1 050 000
Total							19 494 118	8 494 118
Total soumis au dispositif "intègre"							18 400 000	7 400 000

* option 1: transport vers site de traitement sans dépollution
**option 2: dépollution avant transport vers site de traitement

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T3	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1										
Action 2										
Action 3										
Action 4										

Acceptabilité et intégration locale :

Elle sera présentée aux deux comités de gestion concernés et aux deux communes. Cette activité répond à une demande et à un besoin bien identifié depuis 2011, et à laquelle une 1^{ère} réponse a été apportée cette même année. La difficulté qui s'était présentée pour permettre la bonne continuité de l'opération, est la gestion centralisée au niveau de la collectivité provinciale par rapport à l'éclatement des communes, et à leur organisation différente. Cette opération a concerné les 17 communes de la PN. L'intégration dans le plan de gestion de la zone NE de cette activité va permettre une meilleure réactivité et une implication des populations locales par leur participation à l'identification des épaves et VHU dans les différents lieux de la commune, notamment sur terrains privés. De plus ces déchets sont classés dans la catégorie déchets dangereux par rapport aux différents composants, mais présentent également un risque sanitaire (nids de larves de moustiques, terrains de jeux pour les enfants etc..).

Bénéfices attendus pour les populations :

Dans le cadre d'une réglementation récente, les bénéfices attendus sont de trois ordres :

- a) Une sensibilisation à un nouveau mode de gestion de ce type de déchets, incluant l'acquisition de nouveaux réflexes vis-à-vis des VHU et par ricochets vis-à-vis des autres filières réglementées et celles à venir (une réglementation sur les DEEE¹ est envisagée pour 2016),
- b) Une amélioration des conditions sanitaires et environnementales,
- c) L'atténuation du biais introduits par la prise en compte des déchets historiques dans le calcul de l'éco participation pour les VHU.

Pérennité (si applicable) :

Cette activité intervient suite à la mise en œuvre de la réglementation de cette filière de déchet basé sur la responsabilité élargie du producteur. Un éco organisme (TRECODEC) est chargé de suivre la mise en œuvre de la filière de traitement de ce déchet.

Les suites à donner à cette activités sont la sensibilisation à la gestion responsable des autres catégories de déchets dangereux par rapport à la mise en place d'une organisation de tri et de filières de collecte, traitement local et à l'échelle du territoire provincial. Ce sera notamment les déchets d'huiles usagées, les batteries et accumulateurs usagés au plomb, les piles et accumulateurs usagés, les pneus, les métaux, les DEEE.

¹ Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques